

DE_2025_010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 12 mars 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET

Étaient excusés : Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire donne lecture des subventions accordées en 2024 pour les associations de la commune et pour les associations hors communes.

Monsieur le Maire signale qu'une nouvelle association est présente sur la commune "Les Arts du Savoir Faire Médocain.

Le Conseil Municipal après délibération décide d'accorder pour l'année 2025 les subventions suivantes :

Pour les associations de la commune :

- Chasse Blaignan : 230 €
- La Blaignanaise (marche et gym) : 1000 €
- En Avant Blaignan : 230 €
- Foyer Rural de Blaignan : 230 €
- Les Arts du Savoir Faire Médocain : 230 €

Pour les autres associations :

- ADELFA : 100 €
- ACV2F : 100 €
- MFR de Saint Yzans : 100 €
- MFR de Saint Trélody : 100 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord Médoc : 100 €

Pour un montant global de **2420 euros**. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2025 en dépenses de fonctionnement au compte 65748.

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

